

Paris, le 9 octobre 2014

Communiqué

**Projets de décrets relatifs à l'ostéopathie :
L'UNPS rappelle son opposition et suspend sa participation aux travaux**

L'Union Nationale des Professionnels de Santé (UNPS), institution créée par la Loi et regroupant les représentants des organisations syndicales représentatives des professionnels de santé libéraux rappelle ses précédentes communications relatives aux travaux ministériels en cours sur l'ostéopathie.

L'UNPS refuse la création d'une pseudo-profession intermédiaire de première intention dans le paysage de la santé française, car elle n'a pas de champ d'exercice propre.

L'UNPS souligne que l'ostéopathie n'aura pas plus de visibilité avec les décrets en cours aux yeux du public qui méconnaît les champs de compétences et les obligations du praticien qu'il consulte. Cette opacité continuera à favoriser fréquemment l'exercice illégal de la médecine ainsi que celui de toutes les autres professions de santé.

L'UNPS s'oppose à une quelconque passerelle automatique pour les ostéopathes non professionnels de santé vers les études des professions de santé.

L'UNPS s'oppose vigoureusement à un nombre pléthorique d'heures de formation complémentaire qui serait imposée aux professionnels de santé.

L'UNPS s'oppose à la présence d'ostéopathes non professionnels de santé dans les hôpitaux, cliniques et maisons de santé notamment.

L'UNPS s'oppose à la réingénierie du titre d'ostéopathe, telle qu'exigée par les ostéopathes non professionnels de santé, alors que dans le même temps les travaux concernant par exemple la réingénierie du diplôme d'État de masseurs-kinésithérapeutes sont bloqués.

L'UNPS n'acceptera pas ces nouvelles injustices et ces inégalités de traitement entre professionnels de santé et non professionnels de santé.

L'UNPS exige que les demandes légitimes des professionnels de santé soient écoutées et entendues.

L'UNPS constate le mépris à l'encontre des professions de santé, et ne peut plus cautionner les travaux pilotés par les services du Ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des Femmes.

L'UNPS a donné lecture du présent communiqué lors de la réunion organisée ce jour au Ministère de la Santé et ne reprendra la concertation qu'avec l'assurance d'un meilleur respect de l'honneur et de l'indépendance de toutes les professions de santé.

Contact presse : Jean-François REY – Président – 06 08 56 29 27